

La lettre du service commun de la performance énergétique est un outil qui vous informe et vous accompagne dans vos démarches de rénovation énergétique. Trimestrielle, elle vous donne les clés, les bons plans et les informations en matière d'énergie.

## EN PRATIQUE

### ■ Trois missions préalables du CEP

Votre commune peut être accompagnée par le CEP (conseil en énergie partagé) de Grand Châtelleraut.

La méthodologie passe par trois étapes :

- Réaliser le bilan énergétique de la commune sur trois années,
- Visiter les bâtiments et les installations techniques,
- Préconiser des travaux de maîtrise de l'énergie.

FAITES APPEL  
AU CEP  
POUR VOUS  
ACCOMPAGNER !

### ■ Panneaux solaires thermiques à l'EHPAD de Pleumartin

En novembre 2016, la commune de Pleumartin a réceptionné les travaux d'une installation de panneaux solaires thermiques sur l'EHPAD les Rousselières. Depuis la réception, l'équipement présente de nombreux dysfonctionnements. Une visite technique, avec un représentant de l'ADEME et le service commun de Grand Châtelleraut, a mené à la mise en sécurité. La municipalité de Pleumartin entreprend un diagnostic neutre et indépendant afin de remettre en fonctionnement l'équipement de façon durable et pérenne. La commune est accompagnée par le CEP et le projet est porté par l'ADEME.



**POUR RAPPEL**, la Garantie de Parfait Achèvement (GPA) ne remplace aucunement un contrat de maintenance d'une installation technique. Ce dernier est nécessaire pour garantir le fonctionnement, les performances et la réalisation des contrôles obligatoires. La GPA est pourvue par l'installateur pendant l'année consécutive à la réception des travaux. Si aucun contrat de maintenance n'est souscrit, cette garantie peut être caduque. En effet, la maintenance permet d'assurer les garanties apportées par l'installateur.

## RÉNOVER - ÉCONOMISER

### ■ Mise en œuvre de GTB (Gestion Technique de Bâtiment) à Ingrandes-sur-Vienne

Avec le CEP, la commune a défini ses besoins pour un projet d'installation d'une GTB. Elle souhaite réguler le confort de ses bâtiments à distance, en fonction de l'occupation et de l'activité.

Différentes options ont été définies par rapport à la modulation de l'éclairage et le comptage d'énergie. La commune souhaite réaliser des économies d'énergie avec l'installation de ce système.

Le CEP a accompagné la commune pour la rédaction des pièces du marché et l'analyse des offres.



**QU'EST-CE QU'UNE GTB ?** C'est un système électronique et numérique qui gère les variables des bâtiments tels que chauffage, climatisation, ventilation, électricité ainsi que tous les équipements tels que les ascenseurs, les alarmes, les contrôles d'accès, la vidéo surveillance, ...

# GRAND CHÂTELLERAULT VOUS ACCOMPAGNE

## Les actions du CEP

En 2019, le CEP a proposé aux communes adhérentes deux groupements de commandes pour :

### LA FOURNITURE D'ÉNERGIE STOCKABLE POUR LE CHAUFFAGE

- 14 communes y participent
- 4 lots de fournitures d'énergie : propane, fioul, plaquettes de bois et granulés de bois.

Énergie	Gain moyen pour les communes sur le coût de l'énergie
Propane	48 %
Fioul	12 %
Plaquettes de bois	40 %
Granulés de bois	8 %

### LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, VENTILATION ET SYSTÈME DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE

- 12 communes y participent
- Le marché était composé d'une tranche ferme et de deux tranches optionnelles.

Le marché a démarré le 1<sup>er</sup> octobre 2019 pour trois ans.

Les communes ont été accompagnées à chaque étape techniquement et administrativement. Une économie d'échelle a été réalisée pour les commandes de fourniture d'énergie stockable pour le chauffage. Le CEP suivra le déroulement du marché et répondra aux questions.

## À NOTER

### MAISON DE L'HABITAT

Le service public de l'amélioration de l'habitat a changé d'adresse.

N'hésitez pas à donner l'info à vos administrés

L'accueil unique se trouve à présent au :

1 square Gambetta 86100 Châtellerault.

Pour tout renseignement (isolation à 1€, adaptation d'un logement, etc.),

ils peuvent les contacter au 05 49 93 00 05

Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 et le matin sur rendez-vous

[renovonsvotrehabitat@grand-chatellerault.fr](mailto:renovonsvotrehabitat@grand-chatellerault.fr)



## CONTACT

CONSEILLÈRES EN ÉNERGIE PARTAGÉE\*

05 49 23 64 93 / 06 31 01 44 78

Perrine MARMIN

[perrine.marmin@grand-chatellerault.fr](mailto:perrine.marmin@grand-chatellerault.fr)

Mélanie PETIOT

[melanie.petiot@grand-chatellerault.fr](mailto:melanie.petiot@grand-chatellerault.fr)

\*Le conseiller en énergie partagé (CEP) est neutre et indépendant



GRAND  
CHÂTELLERAULT

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION